

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 44

N°112

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE	Monsieur Dominique DANDRIEUX
Madame Maryse EMEL	Monsieur Miguel MONTEIRO
Monsieur Lewis CHARTIER	Monsieur Pierre SACK
Madame Margaux HOUIS	Madame Sandrine DESIR
Madame Nadege NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Safia BOUCHA	Monsieur Jean jacques KARMAN
Madame Meriem DERKAOUI	Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Autonomie/Service Coordination Autonomie

OBJET : Charte Ville aidant alzheimer

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-pascale REMY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat entre la Ville et FRANCE ALZHEIMER Seine-Saint-Denis relative à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'inclusion, d'information et d'orientation de la personne malade et de son proche aidant, annexée à la présente délibération,

Considérant que la ville d'Aubervilliers développe une politique d'accompagnement du vieillissement et de la perte d'autonomie des usagers sur son territoire,

Considérant la convention de partenariat signée en 2014 et la poursuite des actions dédiées à la problématique des maladies neuro-dégénératives,

Adoption à l'unanimité par 48 pour , 5 ne prennent pas part au vote(Samuel MARTIN, Marie Amelie ANQUETIL, Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Zishan BUTT)

DELIBERE :

APPROUVE la convention de partenariat au travers la « charte Ville Aidante Alzheimer » entre l'association France Alzheimer Seine Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous actes y afférents.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 18/06/21

Accusé en préfecture :

93-219300019-20210610-lmc120427-DE-1-1

Publiée le : 18/06/21

Certifiée exécutoire : 18/06/21

Le Maire,
Karine FRANCLLET

